

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes commandes qui nous sont passées, en ce compris les prestations accessoires.

Par la signature du bon de commande ou en acceptant la confirmation de celle-ci, le client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales, les avoir acceptées sans restriction.

Ces conditions générales de vente sont seules applicables, à l'exclusion des conditions générales ou particulières du client que nous n'aurions pas expressément acceptées par écrit.

Ces conditions s'appliquent à tout contrat, même verbal.

Les présentes conditions sont irrévocables et prévoient expressément l'application du droit belge, même pour des partenaires économiques étrangers.

2. OFFRES

La SA MB TRANSPORTS adapte la validité de son offre en fonction du contrat. Celle-ci est mentionnée à chaque fois sur l'offre formulée par la SA MB TRANSPORTS qui se réserve le droit de modifier celle-ci tant qu'elle n'a pas été acceptée par écrit par le client, notamment en cas de hausse du prix des matières premières et/ou de la main d'œuvre durant la période de validité de l'offre.

Une fois l'offre acceptée par écrit, la commande est irrévocable.

Nos agents ou employés ne disposent pas de pouvoir de représentation et ne peuvent engager la SA MB TRANSPORTS.

Les ventes qu'ils négocient n'acquiescent un caractère ferme qu'après l'envoi de l'acceptation écrite de la commande par les responsables de la SA MB TRANSPORTS.

Sauf accord préalable et écrit de la SA MB TRANSPORTS, aucun contrat, aucune commande, aucune offre n'est cessible ni entièrement ni partiellement dans le chef du client.

3. COMMANDES

Tout cahier de charge soumis par le client n'est utilisé qu'à titre de documentation et ne peut être invoqué contre nous. Toute commande qui nous est confiée ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

Le lieu de la conclusion du contrat sera toujours le lieu du siège social de la SA MB TRANSPORTS.

Les modifications apportées par le client à son bon de commande ou à notre offre ne seront valables qu'à la condition expresse, que nous les ayons acceptées et confirmées par écrit.

Toute réclamation doit être formulée par recommandé dans les 8 jours de la confirmation.

En cas d'annulation après 16h00 la veille de la prestation, il sera dû une indemnité de 50 % du minimum journalier de 4 heures.

Tarif dimanche et jours fériés à convenir. Forfait min. de 4h début de journée.

4. PRIX – PAIEMENT

Nos prix sont libellés en EUR, TVA non comprise. Toute augmentation de la TVA ou toute nouvelle taxe qui serait imposée entre le moment de la commande et celui de la livraison sera à charge du client.

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent pour une livraison à partir du siège social de la SA MB TRANSPORTS avec retour au siège social. Sauf stipulation écrite dans nos conditions particulières, nos factures sont payables dans les quinze jours de l'émission du document. L'escompte n'est pas automatique et doit être accordé par écrit par accord exprès de la SA MB TRANSPORTS. Les réclamations doivent être adressées exclusivement par pli recommandé dans les 8 jours de la facture.

En cas de paiement tardif, toute facture impayée portera de plein droit et sans mise en demeure, un intérêt de retard de 1% par mois, tout mois commencé étant intégralement dû. Elle sera, en outre, majorée de plein droit et sans mise en demeure préalable d'une indemnité forfaitaire de 15%, avec un minimum de 100,00 € du montant resté impayé à titre de dommages et intérêts conventionnels.

5. DELAIS DE LIVRAISON OU DE REALISATION

Les délais indiqués dans nos offres sont donnés à titre purement indicatif et ne comportent aucun engagement de notre part.

6. CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Les objets livrés restent la propriété de la SA MB TRANSPORTS jusqu'à complet paiement du prix et de ses accessoires (frais éventuels, intérêts et pénalités) et ce, même en cas de transformation ou d'incorporation de ces objets à d'autres biens.

En conséquence, le client s'interdit expressément de vendre, céder, donner en gage ou en général aliéner les biens faisant l'objet du contrat, avant apurement de son compte, à peine de se voir poursuivi pour les infractions prévues par le code pénal (articles 491, 521, et suivants).

7. GARANTIE - RECLAMATION

La réception par le client des marchandises et/ou services, entraîne automatiquement l'agrégation du délai de livraison effectif, même s'il est situé après un délai indicatif précisé par la SA MB TRANSPORTS et ne donne donc droit à aucune indemnisation.

Les objets ou prestations seront agréées par l'acheteur dans les 3 jours calendriers au plus tard après la livraison, sauf réclamation précise et détaillée qu'il doit notifier avant l'expiration de ce délai par recommandée. Cette agrégation couvrira tous les défauts apparents. En cas de vice de la chose, la SA MB TRANSPORTS sera tenu selon sa seule appréciation, soit de réparer, soit d'accorder une note de crédit pour moins-value, soit de livrer des pièces de rechange impeccables, à l'exclusion de tout dommage et intérêt quelconque.

La responsabilité de la SA MB TRANSPORTS ne peut être engagée en cas d'erreur du client.

Les réclamations relatives à la marchandise, ne sont recevables qu'à condition d'avoir été adressées dans les 3 jours de la livraison, par lettre recommandée à la poste, adressée à notre siège social.

Si après examen par la SA MB TRANSPORTS, la réclamation est justifiée, la SA MB TRANSPORTS s'engage uniquement au remplacement ou à la réparation des marchandises, sans être tenue d'indemnités quelconques directes ou indirectes.

Uniquement pour le transport : si un retard quelconque survient dans la livraison de la marchandise, aucune indemnité ne sera due par la SA MB TRANSPORTS.

8. CONCERNANT LE TERRAIN

- Le chantier doit être bien accessible et carrossable. Le terrain et l'accès au terrain doivent résister aux contraintes exercées. Le client veillera à cela et à la disponibilité d'un espace suffisant pour l'installation complète de la grue et à la présence des autorisations requises. MB TRANSPORT ne connaît la situation sur place au moment où la grue est livrée.

- Si nous devons prendre des dispositions – en accord avec vos services – en vue de protéger des trottoirs et/ou des pistes cyclables, des revêtements routiers, etc. au moyen de plaques de roulage/d'étalement, nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir tout dégât. Si des dégâts devaient survenir malgré nos efforts, nous ne pourrions en être tenus pour responsables et le client prend cela en charge comme manque de préparation du terrain pour la grue louée.

- Nos nacelles sont inspectées en tant qu'ensemble en combinaison avec la grue. Si le client souhaite utiliser sa propre nacelle, il en porte la responsabilité et doit veiller à sa certification.

9. ATTRIBUTION DE COMPETENCE ET DROIT APPLICABLE

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du contrat ou tout litige directement ou indirectement relatif à nos conditions contractuelles est de la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de notre siège social et les relations contractuelles sont régies exclusivement par le droit belge.